

Communiqué de presse



le 24 Janvier 2020



Une nouvelle destruction illégale de Lynx dans les Vosges : une politique publique de restauration et de conservation est urgente !

Le 16 janvier dernier, un nouveau lynx est tué par arme à feu sur la commune de Felling (département du Haut-Rhin) dans le massif des Vosges. La **Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères** condamne fermement cet acte de destruction illégale qui s'ajoute à la triste liste des cas connus de braconnage de l'espèce, sans compter ceux que l'on ignore.

A la suite de la prise de conscience de l'état de conservation défavorable voire critique du Lynx boréal en France, de nombreux acteurs se sont rassemblés autour de diverses initiatives concrètes telles que le Plan Régional d'Actions pour le Lynx dans le massif Vosgien, le Plan National de Conservation du Lynx de la SFEPM mandaté par le WWF France et le Plan National d'Actions lancé par l'État français.

Nos voisins allemands travaillent également depuis plusieurs années pour la conservation du félin et ont mis en place un programme Life Lynx dans la forêt du Palatinat avec plusieurs lynx réintroduits dans ce massif communiquant avec les Vosges.

Cet acte répréhensible vient détruire les efforts des nombreuses forces vives qui œuvrent pour que la présence du félin dans nos forêts soit respectée. Nous continuerons à défendre ardemment la protection de cette espèce !

La SFEPM demande au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire de condamner fermement cet acte et de rappeler le statut de protection stricte du Lynx en France et en Europe. La SFEPM demande qu'il en soit de même pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin et la Fédération Nationale des Chasseurs et qu'à cette occasion, il soit rappelé la gravité des faits et les peines encourues.

Nous espérons que tous les moyens seront mis en œuvre pour faire avancer l'enquête judiciaire en cours, que le ou les coupables seront jugés à hauteur de la gravité de cet acte, que ce cas de braconnage serve d'exemple et ne bénéficie pas d'une clémence trop courante dans la destruction des espèces protégées.

Un signal fort émanant des pouvoirs publics est nécessaire : afin que l'État assume pleinement la politique européenne de conservation du félin, nous demandons que ce lynx soit remplacé par deux nouveaux individus femelles. Les seuls lynx connus restants dans le Massif des Vosges sont des mâles et il en va ainsi de la pérennité de l'espèce.

L'acceptation sociale du Lynx boréal en France doit être une priorité et la mise en place d'une démarche active de médiation entre tous les acteurs concernés est essentielle afin d'éviter toute nouvelle destruction de Lynx.

Contact Presse : Chargée de mission Lynx : Rebecca Burlaud
06 30 95 36 85 / rebecca.burlaud@sfepm.org

www.sfepm.org